

2019/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	25
Présents :	21
Absents :	4
Pouvoirs :	3
Votants :	24

Convoqués le : 17 mai 2019

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2019**

L'an deux mil dix neuf le vingt quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stéphane LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Madame Christine FLECK, Madame Dominique BERNARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Karine SEBAHOUN, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Monique GRALL, Monsieur Jean-Paul CHONION, Monsieur Charles KLINZING.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick SALMON, Madame Valérie COLUCCI, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Isabelle CROS.

ABSENTS NON EXCUSES :

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Espérance AUDINEAU	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Isabelle CROS	à	Monsieur Jean-Paul CHONION

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Charles KLINZING est sorti à la question n°8 « Convention de formation préalable à l'armement des agents de Police Municipale et de mutualisation des moniteurs en maniement des armes entre les Villes de Lagny-sur-Marne, d'Ozoir-la-Ferrière et en partenariat avec le CNFPT », et est revenu à la questions n°9 « Modification de la convention des prestations de service avec la psychologue pour la Maison de la Petite Enfance par la révision du nombre d'heures annuelles d'intervention ».

2019/.....

Parafe

- 1) L'avis sur la modification des statuts du SYAGE (extension exercice GEMAPI) et sur l'adhésion de deux syndicats et deux EPICL **a été adopté à l'unanimité.**
- 2) L'acceptation de la proposition d'achat des locaux sis 3, rue Florian – Parcelle BI 444 **a été adoptée à l'unanimité.**
- 3) **Le Conseil Municipal a pris acte** de la substitution de la Société achetant les locaux sis 20, avenue Maurice Chevalier.
- 4) La garantie d'emprunt pour la Société OSICA concernant l'opération de résidentialisation de 639 logements sur la résidence Anne Frank **a été adoptée à l'unanimité.**
- 5) L'inscription en section d'investissement de l'acquisition de petites fournitures, de consommables et de divers matériels de premier équipement pour l'ouverture de l'extension de la Maison de la Petite Enfance **a été adoptée à l'unanimité.**
- 6) La convention de servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique – Rue Alphonse Combe **a été adoptée à l'unanimité.**
- 7) La convention de formation préalable à l'armement des agents de Police Municipale et de mutualisation des moniteurs en maniement des armes entre les Ville de Lagny-sur-Marne, d'Ozoir-la-Ferrière et en partenariat avec le CNFPT **a été adoptée à l'unanimité.**
- 8) La modification de la convention des prestations de service avec la psychologue pour la Maison de la Petite Enfance par la révision du nombre d'heures annuelles d'intervention **a été adoptée à l'unanimité.**
- 9) **Madame Marie-Laure MORELLI a été désignée** pour participer au tirage au sort réalisé par la Présidente du Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.
- 10) La convention de disponibilité opérationnelle et de formation avec subrogation entre la Ville d'Ozoir-la-Ferrière et le SDIS de Seine-et-Marne **a été adoptée à l'unanimité.**
- 11) La reconstitution de carrière d'un agent entraînant une régularisation de la rémunération avec relèvement de la prescription quadriennale **a été adoptée à l'unanimité.**
- 12) La convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville d'Ozoir-la-Ferrière auprès du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de l'Ouest Briard **a été adoptée à l'unanimité.**
- 13) La mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et contractuels sur postes permanents **a été adoptée à l'unanimité.**
- 14) **Le Conseil Municipal a pris acte** du compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 27 mai 2019

Le Maire
Jean-François ONETO.

